

Prix du concours Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la Question prioritaire de constitutionnalité

A l'initiative de Dominique Rousseau, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, la finale de la première édition du concours Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité organisée par Lextenso éditions et parrainée par le Conseil constitutionnel s'est tenue le mercredi 22 juin 2011 au Conseil constitutionnel.

Ont participé à ce concours, 14 équipes d'universités différentes représentant 23 masters avec un total de 63 étudiants. A l'issue de la première épreuve de rédaction de mémoires, quatre équipes ont été sélectionnées pour participer à l'épreuve finale de plaidoirie : les équipes des Universités François-Rabelais de Tours et d'Evry Val d'Essonne pour les demandeurs, celles des Universités de Paris I Panthéon-Sorbonne et Paris II Panthéon-Assas, pour les défendeurs.

Présidé par Jean-Claude Colliard, Professeur des Universités, Président de l'Université Paris I, le jury était composé de Claire Bazy Malaurie, Membre du Conseil constitutionnel, Jacques Arrighi de Casanova, Conseiller d'État, Christian Raysseguier, Premier avocat général à la Cour de cassation, Jean Barthélémy, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et Christiane Feral-Schuhl, Bâtonnier désigné du Barreau de Paris.

Le prix Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité a été attribué à l'équipe de l'Université d'Evry Val d'Essonne pour l'équipe « demandeur » et à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne pour l'équipe « défendeur ».



Au centre le Président du Jury, Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, entouré de l'organisateur : Lextenso éditions, Emmanuelle Filiberti, directrice général à sa droite et Anne-Claire Dumouchel, ainsi que l'initiateur du concours, le professeur Dominique Rousseau, de Paris I. A leur droite, l'équipe gagnante « demandeur » de l'Université d'Evry-Val d'Essonne et à leur gauche, l'équipe gagnante « défendeur » de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

